

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

29 MARS 2016
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 29 mars 2016, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent: M. Stéphan F. Dulude, Directeur général
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Douze (12) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 29 mars 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 29 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Masella commenta l'entente conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des Municipalités de Banlieue, visant à régler des questions litigieuses de longue date quant à divers sujets. Par exemple, il a été convenu que le coût facturé par

l'Agglomération pour l'approvisionnement en eau des municipalités de banlieue ne sera plus basé sur la valeur foncière, mais plutôt sur la consommation réelle. Aussi, la définition du centre-ville aux fins des dépenses d'agglomération a été limitée, pour que les autres villes ne soient plus appelées à financer une partie des travaux dans des parcs à Griffintown. En général, l'impact financier de ces changements pour Montréal-Ouest devrait être négligeable, mais du moins cette entente limite son exposition aux dépenses du centre-ville, et la façon dont elle sera mise à contribution pour l'eau potable sera plus sensée. Sur un autre point, le Maire dit que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a accepté d'installer un signal piéton protégé sur les feux de signalisation au coin de Westminster et Avon. Finalement, il dit que le prochain Café avec le Maire aura lieu le 20 avril.

7. Contrats et Greffe

a) Aires d'exercice pour chiens

ATTENDU qu'il y a quatorze parcs et trois espaces verts publics à Montréal-Ouest;

ATTENDU que l'article 3.05 du Règlement n° 2015-006 concernant les animaux et remplaçant le règlement n°395 stipule qu'un « chien doit en tout temps être tenu en laisse dont la longueur maximum sera de moins de deux mètres, sauf sur la propriété appartenant à ou occupée par son gardien, ou en présence de son gardien dans un parc canin ou une zone d'exercice pour chiens »;

ATTENDU que le sous-paragraphe 8 du paragraphe (a) de l'article 4.01 de ce règlement stipule que la « présence d'un chien dans une cour d'école, un parc public, un terrain de jeu ou terrain de sport » constitue une nuisance et comme telle est interdite;

ATTENDU que le sous-paragraphe 2 du paragraphe (b) dudit article prévoit cependant qu'un chien tenu en laisse peut être mené dans un parc public, pourvu qu'il soit gardé hors des terrains de jeu ou de sport;

ATTENDU que, par ailleurs, le sous-paragraphe 3 du paragraphe (b) dudit article prévoit qu'un « chien accompagné de son gardien peut, aux heures indiquées, s'exercer sans laisse dans tout parc de la Ville spécifiquement identifié comme aire d'exercice pour chiens par des affiches officielles de la Ville, pourvu qu'aucune activité organisée par la Ville ou l'Association civique récréative ne se déroule dans la zone visée »;

ATTENDU que dans une aire d'exercice pour chiens identifiée comme telle en vertu d'une résolution du Conseil, l'interdiction prévue au sous-paragraphe 8 du paragraphe (a) de l'article 4.01 ne s'applique pas, sous réserve des termes de cette résolution;

ATTENDU que cette interdiction reste en vigueur en dehors de toute aire d'exercice pour chiens identifiée ainsi, à l'exception d'un parc canin désigné conformément au sous-paragraphe 4 du paragraphe (b) de l'article 4.01, ou si ces termes ne sont pas respectés;

ATTENDU qu'il y a lieu d'identifier deux aires d'exercice pour chiens à Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

- 1) Que deux aires d'exercice pour chiens soient désignées conformément au sous-paragraphe 3 du paragraphe (b) de l'article 4.01 du Règlement n° 2015-006, sujet aux dispositions suivantes.
- 2) Que les chiens sans laisse soient permis chaque jour de 7h00 à 10h00 et de 18h00 à 21h00 au parc Sheraton (Sheraton et Côte Saint-Luc).
- 3) Que les chiens sans laisse soient permis chaque jour de 7h00 à 10h00 et de 18h00 à 21h00 entre le 15 octobre et le 15 avril dans une aire clôturée du parc Hodgson (Bedbrook et Nelson), sauf quand une activité a lieu sous l'égide de la Ville ou de l'Association civique récréative.
- 4) Que la présente résolution remplace la résolution #20130904-004.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-004

8. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 25 février au 22 mars 2016

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 25 février au 22 mars 2016 totalisant 3 154 412,25 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-005

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de mars 2016

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de mars 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-006

c) Remboursement de dépenses – rencontres du Conseil

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

1) Que la Conseillère Elizabeth Ulin soit autorisée à effectuer des dépenses s'élevant à un montant maximum de 75,00\$ pour le compte de la Ville de Montréal-Ouest, jusqu'à cinq fois par mois, pour préparer un repas aux membres du Conseil en comité de travail.

2) Que ces dépenses soient remboursées par la Ville sur présentation de pièces justificatives et soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-610.

3) Que la résolution # 20140224-010 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-007

9. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 mars 2016.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU (sauf au 83 Percival, dont la recommandation est modifiée selon ce qui est indiqué ci-après), tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
220-222 Westminster N. 15 Banstead	remplacement du revêtement de toit agrandissement à l'arrière	tel que présenté; avec conditions;
462 Westminster N. 20 Brock N.	remplacement d'un toit plat remplacement de trois fenêtres au sous-sol	tel que présenté; tel que présenté;
451 Ballantyne N.	remplacement d'une galerie en arrière et ajout d'une porte patio de côté	tel que présenté;
61-63 Ronald 83 Percival	remplacement de deux fenêtres construction d'un garage détaché en cour arrière et remplacement de la porte avant et de deux fenêtres	tel que présenté. avec conditions.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
41 Rugby	remplacement de huit fenêtres et du revêtement d'aluminium en haut et bas de la fenêtre du salon et en haut de la porte patio;
227 Ballantyne N.	remplacement du revêtement de pierre de la façade principale, du revêtement de la toiture, de fenêtres et d'une porte, et peinture des volets.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-008

b) Demande de dérogation mineure – 23 Nelson

NOTE La Conseillère Julie Tasker-Brown résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2016, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 23 Nelson:

- afin de régulariser un empiètement du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 4.20 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant est au minimum de 4.57 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.37 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-009

c) Acceptation d'un second projet de règlement – règlement concernant un amendement au règlement de zonage n° 2010-002 afin de transférer le lot 1 292 123 de la zone RA-9 à la zone MA-2

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver sans changement, par rapport à la première version, le second projet de règlement pour un règlement concernant un amendement au règlement de zonage n° 2010-002 afin de transférer le lot 1 292 123 de la zone RA-9 à la zone MA-2.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-010

10. Travaux publics

a) Comité de sélection – services professionnels (travaux sur l'avenue Strathearn)

ATTENDU que la Ville a l'intention d'entreprendre des travaux d'infrastructures sur l'avenue Strathearn entre Curzon et Milner;

ATTENDU que les services d'une firme d'ingénierie pour la supervision de ceux-ci et d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif seront requis aux fins de ce projet;

ATTENDU que la Ville procédera sous peu à des demandes de soumissions dans ce but, et va devoir évaluer les offres reçues;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit être formé à cet effet, conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) De former un comité de sélection ayant le mandat d'analyser les soumissions et de présenter une recommandation au Conseil, dans le cadre de ces deux appels d'offres, et d'y nommer M. Stéphan Dulude, Directeur général, M. Rylan Wadsworth, Directeur des travaux publics (ou le Directeur adjoint des travaux publics, M. Nick Mavrias), et M. Vlad Florea-Archir, Inspecteur en bâtiment.

2) De donner instruction au comité de sélection de suivre les critères d'évaluation et la grille de pondération énoncés aux sections 4 et 5 des documents d'appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-011

11. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

12. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

13. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 1

Julie Tasker-Brown, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme et Environnement.

b) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique, Loisirs et Culture.

c) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Administration et Ressources humaines.

d) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics et Bâtiment.

14. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Période de questions du public

À 20h45, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers.

Michael Shinder demanda si le contrat pour la conception des plans d'un nouvel aréna a été octroyé. M. le Maire Masella répondit que le mandat ne touche que l'élaboration d'un concept préliminaire et une estimation des coûts. Le résident demanda quels sont les termes de ce mandat. M. le Maire dit que la firme devrait, notamment, voir à minimiser l'impact visuel aussi bien que sur le stationnement et pour les résidents voisins. La Ville a en même temps tâché de garder le mandat le plus large possible pour ne pas limiter la créativité de la firme. Quand le concept sera soumis au Conseil, on verra si les lignes directrices peuvent être précisées davantage. M. le Maire nota qu'il ignore à ce stade s'il y aura une aide financière fédérale ou provinciale de disponible pour ce projet.

Richard Morin demanda qu'on explique la différence qu'il voyait entre le pourcentage du budget dédié au service de la dette, selon le site internet d'une part et les chiffres cités dans un article du Suburban d'autre part. La Conseillère Feeney répondit que la différence pourrait être due au fait de tenir compte ou non de la contribution de la Ville au budget d'agglomération, mais qu'il lui faudrait revoir ces données. Elle dit que la Ville s'est attaquée à la préparation d'un plan financier stratégique à long terme, qui sera présenté aux résidents et comportera des cibles. Cependant, elle nota que la dette de la Ville reste dans les normes et que si elle s'est accrue c'est à cause de la décision, longtemps retardée, d'entreprendre les travaux de renouvellement des infrastructures. Le résident déplora que les résidents de Montréal-Ouest soient deux fois plus taxés que ceux de Côte Saint-Luc. Malgré cela, il y a un nouveau projet d'aréna, après l'aménagement d'un parc canin l'année dernière et, ces dernières années, l'aménagement d'avancées de trottoir sur Westminster et celui d'un îlot de sécurité à l'extrémité Ouest de Broughton. M. le Maire Masella nota que si la dette est élevée, les travaux qu'elle permet de financer bénéficient également de subventions. D'autre part, même le fait de conserver l'aréna actuel vient avec un coût. Un nouveau ne sera pas construit sans subventions. Le résident demanda comment la Ville avait pu s'offrir un tel parc canin quand on compare sa situation à celui de Westmount. La Conseillère Tasker-Brown dit que la Ville pouvait se le permettre. M. le Maire dit au résident qu'il avait droit à son avis. Le résident critiqua aussi le fait qu'on dépense encore pour le déneigement à ce moment de l'année, quand la Ville devrait simplement laisser la neige fondre, et ajouta qu'il était temps de mettre un terme aux marottes. La Conseillère Ulin fit remarquer que personne sur ce Conseil n'a été élu en promettant de réduire les taxes, et les candidats qui promettaient de le faire, eux, n'ont pas été élus.

Louise Chênevert dit qu'il devrait y avoir à Montréal-Ouest des résidences pour aînés de taille modeste et de style familial. La Conseillère Feeney dit que la Ville en discutera dans les prochains mois. La résidente dit aussi qu'elle a assisté aux rencontres du comité de bon voisinage concernant le projet de l'échangeur Turcot. Elle a demandé lors d'une de ces rencontres combien d'arbres seront abattus pour ces travaux, et on lui a répondu qu'il y en aurait mille. Elle ajouta que tous seront les bienvenus à la prochaine réunion, le 16 mai. En ce qui concerne la piste cyclable, elle dit que beaucoup de monde en viendra à utiliser celle du Canal Lachine. Des cyclistes voudraient se rendre au parc Angrignon en passant par l'avenue Brock. La Conseillère Tasker-Brown invita la résidente à lui remettre les documents qu'elle pourrait avoir sur ce sujet.

Cynthia Nichols demanda quand aura lieu la collecte des résidus domestiques dangereux. La Conseillère Tasker-Brown répondit que ce sera le 22 mai. La résidente demanda des précisions sur l'article 9 C à l'ordre du jour. M. le Maire Masella dit qu'il s'agit de transférer un lot vacant d'une zone résidentielle dans une autre zone adjacente où il pourrait être utilisé pour un projet d'appartements en copropriété. La résidente réaffirma que son entrée d'auto s'enfonce maintenant, tout comme sa maison depuis trois ans. En ce qui concerne les feux de signalisation à Avon et Westminster, elle demanda comment ils sont arrivés là. M. le Maire Masella dit que la Ville n'y était pas pour grand-chose, ils ont été installés à peu près sans préavis à l'initiative de MTQ et il n'y a pas eu vraiment de consultation. La résidente, notant qu'il semble que le projet de prolongement du boulevard Cavendish ne se réalisera pas de sitôt, demanda s'il pourrait être remplacé par un prolongement du boulevard Westminster vers le Nord. M. le Maire dit que c'était la première fois qu'il entendait une telle chose et conseilla à la résidente de ne pas trop s'inquiéter de cette idée, ajoutant que la Ville aurait voix au chapitre dans ce cas. La résidente dit qu'elle n'avait jamais vu tant de camions auparavant. M. le Maire Masella et la Conseillère Ulin lièrent ce fait au projet Turcot et aux activités de Parmalat.

17. Levée de la séance

À 21h15, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160329-012

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20160329*